

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

228936 - En principe, le musulman doit tenir un langage de vérité, d'honnêteté et ne pas conjecturer ni évoquer des choses qu'il ne maîtrise pas.

question

Comment juger le fait de parler d'une affaire que l'on ne connaît pas suffisamment? Comment juger le fait d'aborder une affaire dont on ne souvient pas bien des détails? Comment juger le fait de parler d'une affaire sans connaissance de cause?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il convient au musulman de tenir un discours de vérité et de honnêteté, un discours utile ici-bas et dans l'au-delà. Il doit éviter de tenir des propos inutiles et sans consistance et de parler sur la simple conjecture ou de chose qu'il ne maîtrise.

Allah le Puissant et Ménager a donné à Ses fidèles serviteurs croyants l'ordre de rester véridiques. Le Puissant et Majestueux dit à ce propos: **Ô croyants ! Craignez Dieu et joignez-vous à ceux qui sont véridiques !** (Coran,9:119).

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Soyez véridiques et restez-le pour en acquérir l'habitude et échapper à perte.** Allah aménagera une heureuse issue à vos affaires. Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (4/230).

As-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **et joignez-vous à ceux qui sont véridiques** c'est-à-dire dans vos propos , vos actes et vos comportements. Ceux qui disent la vérité, agissent

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

et se comportent en conséquence, sont exempts de paresse, de torpeur et des mauvais desseins. Ils sont sincères et animés de bonnes intentions. La véracité conduit à la piété et celle-ci au paradis.» Extrait de Saadi,P.355.

Abou Dawoud,4989 et at-Tirmidhi, 1971 ont rapporté d'après Ibn Massoud que le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Méfiez-vous du mensonge car le mensonge conduit à la débauche et celle-ci en enfer. L'homme ne cesse de mentir et d'y persister jusqu'à ce qu'Allah le décrète menteur. Tenez à rester vrais car la vérité conduit à la piété et celle-ci au paradis. L'homme ne cesse de dire la vérité et de la maintenir jusqu'à ce qu'Allah le décrète véridique.** (Déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud). Allah et Son Messager (Bénédictio et salut soient sur lui) nous a interdit de nous fonder sur une simple opinion. A ce propos, le Très-haut a dit: **Ô croyants ! Évitez de trop conjecturer sur les autres, car il est des conjectures qui sont de vrais péchés.** (Coran,49:12).

Al-Bokhari, 5143 et Mouslim, 2563 d'après Abou Houraurah que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Évitez de conjecturer car la conjecture inspire le discours le plus mensonger.** Le Très-haut dit: **N'affirme rien dont tu ne sois sûr !** (Coran,17:36).

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Selon Qatada, cela signifie: ne dites pas ; **j'ai vu** alors que vous n'avez pas vu; ni **j'ai entendu** alors que vous n'avez pas entendu ; ni **je sais** alors que vous ne savez pas. Car Allah vous interrogera sur tout cela.» Ce qu'ils (les ulémas) ont dit implique qu'Allah Très-haut a interdit qu'on parle sans connaissance mais sur la base de conjectures imaginaires.» Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (5/75). al-Qoutaybi a dit: **Ne parlez pas de manière approximative.** Tafsir al-Baghawi (5/92).

As-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **C'est-à-dire : ne vous occupez pas de ce dont vous n'avez pas de connaissance . Vérifiez tout ce que dites ou faites. Ne vous livrez pas à des conjectures qui vous portent tort et ne vous profitent nullement.** Extrait du Tafsir de Saadi,p.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

457.

L'interdiction s'aggrave quand il s'agit d'affaires légales, notamment les dispositions portant sur le licite et l'illicite. Car il n'est permis à personne de parler dans la religion d'Allah sans connaissance mais sur la simple conjecture et sur l'approximation. L'imam Ahmad (6702) a rapporté d'après Abdoullah ibn Amer ibn al-As que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Certes, le Coran n'a pas été révélé pour que des parties en contredisent d'autres. Appliquez ce que vous en savez et référez vous aux connaisseurs pour les parties que vous ignorez.** (Vérifié par les réviseurs d'al-Mousnad.

Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **On doit appliquer ce que l'on sait car c'est son savoir qui doit lui servir de guide. Ce qu'on ignore est comme ce qui paraît ambigu, ce dont on ne connaît pas le sens. On doit s'en référer à un connaisseur.** Voir Bayanou Talbis al-Djahmiyya (8/377). Voir la réponse donnée à la **question n° 126198**.

Cela dit, il ne convient pas au musulman d'aborder des affaires qu'il ne maîtrise pas suffisamment ou ne se souvient pas exactement des détails, à plus forte raison de ce dont il n'a aucune connaissance. Qu'il parle, quand il le faut, en connaissance de cause. Autrement, qu'il se taise pour avoir la paix. Allah ne lui fait pas obligation de recourir à la conjecture qui reste la source du plus faux discours. Il n'est pas non plus tenu de parler de ce qu'il ne maîtrise pas suffisamment.

Le Musulman peut parfois avoir besoin de dire ce qu'il croit sans s'en souvenir très bien. Mais , dans ce cas, il doit expliquer à son interlocuteur qu'il ne fait que conjecturer et ne possède aucun savoir (sur le sujet). En somme, le musulman ne doit parler que ce qu'il sait. Il doit éviter le recours à des conjectures et des éventualités, à moins de rester dans la limite de l'intérêt de la conversation.

Allah Très-haut le sait mieux.